Image not found or type unknown

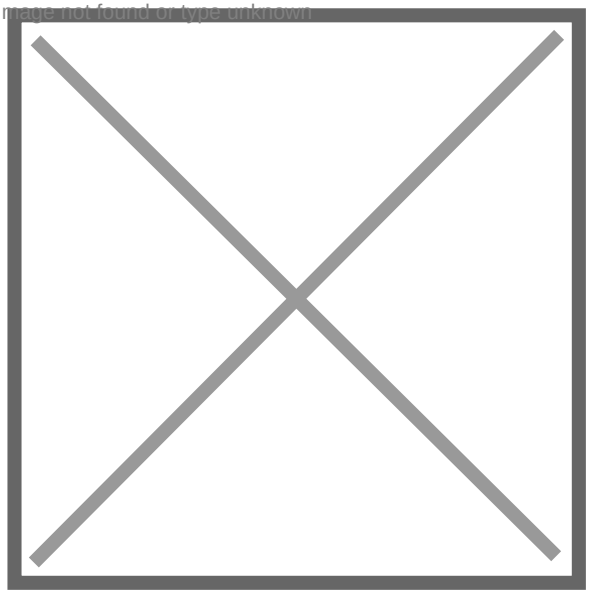

Degradation d'un portail par un tiers...

Par **gbb159**, le **11/10/2010** à **21:01**

Bonjour,

Nous avons quitté une maison en location au 9 Août,
et à la date d'aujourd'hui notre caution n'a pas été rendue.

en effet, l'agence immobiliere nous demande de payer car le portail avait eté abimé pendant notre location (il y a plus d'un an) .
(un camion qui faisait des travaux chez un voisin avait reculé dedans, sans se signaler, evidement)
Nous avions signalé cet incident à l'agence, pour reparation, mais ils n'ont pas voulu faire les travaux, nous disant que c'etait a nous de nous en occuper.
(le portail ne fermait plus, apres petites reparations, il ferme)

Aujourd'hui, ils nous demande plus de 400euros pour le faire reparer par un professionel... mais nous ne savons pas si ce portail a été encore plus degradé Apres notre depart... Car on nous demande de payer cette reparation depuis environ 3 semaines... et non pas au moment de l'etat des lieux...

A qui incombe ce portail ?
il n'apparait nul part, ni dans le bail, ni dans l'etat des lieux...
(sachant que l'agence est deja HORS delai pour nous rembourser la caution)

Merci pour les informations...
A bientot.
DB

Par **aiemac**, le **11/10/2010** à **22:57**

re
vous aviez signalé par écrit au bailleur?
:-D :-D :-D

Par **gbb159**, le **12/10/2010** à **09:05**

oui oui, nous avions envoyé un courrier, avec photos.

donc, nous avons reparé nous meme,
et la, on nous presente un devis, etabli Sur photo, l'entreprise ne c pas deplacé à la maison,
et donc, c devis sur le portail pas reparé par nos soins...

mais savez vous a qui incombe le portail ?

Merci

Par **aie mac**, le **12/10/2010** à **12:30**

au bailleur, comme dit ailleurs ;-)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés